

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Leblaud, 6 février 1873

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (13)

Collation 1 p. (60r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Leblaud, 6 février 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47316>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [6 février 1873](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Leblaud](#)

Lieu de destination Hauteville (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin informe Leblaud que le directeur de la poste lui a remis sa pétition alors qu'il arrivait à Guise au lieu de l'envoyer à Versailles. Il lui indique qu'il la déposera sur le bureau du président de l'Assemblée le jeudi suivant.

Notes Lieu de rédaction : d'après le texte de la lettre.

Mots-clés

Pétitions

Personnes citées [Assemblée nationale \(France\)](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Versailles \(Yvelines\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

procéder à l'adjudication
des lots pour les écoles.

Je résoudrai à faire la
question des reunes.

Moreau ayant quitté la
maison, je ne sais pas s'il
y a avantage à le reprendre
car je ne pense qu'on puisse
jamais en faire un usage
remarquable. Dans tous les
cas où on se déciderait à le
reprendre on le paierait que
ce qu'il vaut.

Agreez, je vous prie,
mes cordiales civilités.

Godin